

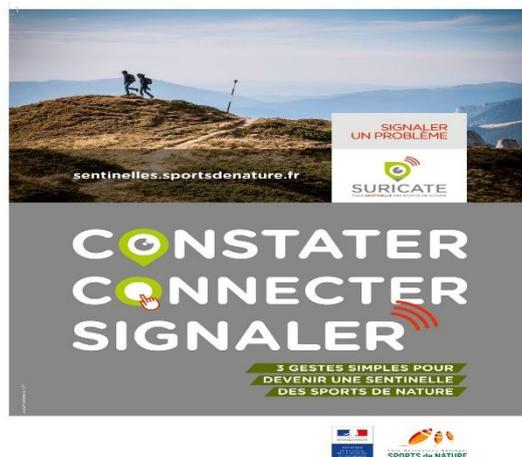


**Suricate vous permet de signaler les problèmes rencontrés lors de vos activités et loisirs de nature.**

Lorsque vous randonnez, vous pouvez être confrontés à un problème ou à une gêne : déchets, panneaux effacés, mobilier signalétique détérioré, éboulement, obstacle.

L'outil Suricate [sentinelles.sportsdenature.fr](https://sentinelles.sportsdenature.fr) a été mis en place pour les signaler. Vous avez juste à écrire quelques mots sur ce que vous avez vu, éventuellement ajouter des photos et vous faire géolocaliser pour identifier le lieu du problème rencontré. 31 sports sont concernés par ces signalements.

# Suricate : le dispositif de veille des sentiers



En 2014, le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) de Vallon Pont d'Arc a été missionné par le ministère des Sports pour mettre en place un observatoire visant à la pérennité des accès aux espaces, sites et itinéraires. Cet observatoire devant être un outil d'étude mais également un outil de signalement et de mise en relation des acteur-rices des sports de nature (gestionnaires, propriétaires, pratiquant-es).

Conscient de la position avancée de la FFRandonnée en la matière, le PRNSN a souhaité travailler avec elle ainsi qu'avec les autres fédérations de sports de nature pour mettre en place un dispositif tourné vers l'ensemble des usagers : **Suricate**.



**SIGNALER  
UN PROBLÈME**  
sentinelles.sportsdenature.fr

### Suricate : comment ça marche ?

Toute anomalie (balisage, entretien, conflit d'usage, atteinte à l'environnement, défaut d'aménagement...) est désormais directement dirigée vers les trois cibles d'acteur·rices concerné·es (Fédérations délégataires, Conseils Généraux et Directions Jeunesse et Sport), celles-ci devant se concerter pour déterminer l'acteur·rice en charge du traitement de l'anomalie.

Le portail Suricate permet d'adresser aux intéressé·es des messages de suivi dans le traitement de l'anomalie et d'en suivre la résolution.

Vous, pratiquant·es des sentiers et des milieux naturels, devenez dès aujourd'hui acteur de ce dispositif en signalant toute anomalie rencontrée lors de vos randonnées !

Pour cela, rien de plus simple : en un clic, accédez à l'interface ergonomique mise en place et sélectionnez l'activité « Randonnée pédestre » dans le menu déroulant. Localisez l'endroit du problème en renseignant quelques informations nécessaires (département, nature du problème, description de l'anomalie...).

SURICATE Tous sentinelles ... x

sentinelles.sportsdenature.fr

Rechercher

**SURICATE**  
TOUS SENTINELLE DES SPORTS DE NATURE

1635 Nb total de signalements

804 En traitement

260 Résolus

127 Classés sans suite

Signaler un problème Pourquoi signaler Actualités Contact

Soyez acteur de la qualité de vos sites de pratiques

## SIGNALER UN PROBLÈME

Attention, les champs avec un \* sont obligatoires

ACTIVITÉ CONCERNÉE\* Randonnée pédestre

A QUEL TYPE DE PROBLÈME AVEZ-VOUS ÉTÉ CONFRONTÉ ?\*

Balisage / Signalétique  Conflits d'usage

Incident / Sécurité  Environnement

QUALIFIER L'AMPLIEUR DU PROBLÈME POUR L'UTILISATION DU SITE\*

Utilisation possible  Utilisation difficile

Utilisation impossible

DESCRIPTION DU PROBLÈME\*

Dans votre description du problème, pensez à préciser toutes les informations qui faciliteront la localisation de l'endroit précis où se trouve le problème. Par exemple, nom du site, n° de circuit, n° d'itinéraire, nom d'un poteau...

JOINDRE UNE PHOTO, UN DOCUMENT

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

VOTRE COURRIEL\*

Géolocalisation du problème

Localiser le problème en cliquant sur la carte ou en remplissant les champs ci-dessous\*

LONGITUDE\* 2.20362097875982

LATITUDE\* 46.2329792298981

DÉPARTEMENT\*

COMMUNE

**ENVOYER**

Les informations qui vous concernent sont destinées au Pôlé ressources national des sports de nature. Le Pôlé ressources national des sports de nature s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous au Pôlé ressources national des sports de nature, CREPS Rhône-Alpes, BP58, 07150 Valion Pont d'Arc.

**Votre signalement sera pris en compte et vous serez avisés de sa résolution.**

**Votre implication pour remonter les anomalies de terrain est donc un facteur essentiel pour garantir une meilleure qualité de préservation des milieux de randonnée.**